

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2023 A 20H30**

**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-trois et le 23 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Graveson, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de **PECOUT Michel**, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc, CAMPAGNA Catherine, ROMAN Marie-Line, GRIVET BRANCO Philippe, SEBBAGH Corinne, HÉRON Olivier, BAYOL Marie-France, ECREPONT Éric, RINGOT Sylvianne, SCHWEITZER Elisabeth, MIOLLAN Pascal, ARCHET Sébastien, DISANTANTONIO Bénédicte, CHAUVET Florian, VACHET Delphine, DHORNE Paul, VIDAL Audrey, STRAPPAZON Geoffrey, PETIT Angeline, VAESKEN Sébastien, GINTRAND Sandrine**

Absents ayant donné procuration : **CORNEC Carmen** pouvoir à **CORNILLE Annie**, **ZAITI Chantal** pouvoir à **ROMAN Marie-Line**

Absents excusés : **LLOBET Lionel, STROPPIANA Alain**

Le conseil a choisi pour secrétaire : **CORNILLE Annie**

\*\*\*\*\*

Une minute de silence est observée en hommage à Agnès LASSALLE, professeure d'espagnol tuée par un élève à Saint-Jean-de-Luz le 22 février dernier

\*\*\*\*\*

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 janvier 2023 à l'unanimité, n'ayant pas pris part au vote Elisabeth SCHWEITZER excusée le 26 janvier.

Ac PA

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

*Pris en application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 et particulièrement en application de l'article 107 relatif à la transparence et responsabilité financière des Collectivités Territoriales*

AC

PA

Le débat d'orientation budgétaire 2023 représente une étape essentielle de la procédure budgétaire de notre municipalité. Il permet d'appréhender les futurs projets, participe à l'information de nos élus, de discuter des orientations budgétaires de la commune et de nous informer sur les contraintes et les marges de manœuvre dont nous devons tenir compte.

Notre DOB 2023 s'établit, une fois de plus, dans des circonstances particulières : la guerre en Ukraine est venue s'ajouter aux effets de la crise sanitaire.

L'ensemble de l'économie mondiale a subi les effets du ralentissement de la croissance et de l'accélération de l'inflation (matières premières, denrées alimentaires, énergie, etc...). L'énergie est le principal vecteur de retombée sur la commune et représente à elle seule 60% de l'inflation actuelle. Ces dépenses supplémentaires impactent de façon significatives les finances publiques de la commune. Le « Tout LED » mis en place les années précédentes pour l'éclairage public, a permis de limiter la facture énergétique qui, malgré tout s'accroît de jour en jours sans perspective de ralentissement ou de déflation. Si les particuliers bénéficient du bouclier tarifaire (tarif réglementé de vente pour l'électricité et le gaz) afin de limiter la hausse de l'énergie, il n'en est pas de même pour les collectivités territoriales. A l'heure actuelle, seules les communes de moins de 10 agents et d'un budget inférieur à 2 millions d'euros sont éligibles au bouclier tarifaire. Même si la commune bénéficie de la baisse temporaire de la TICFE (Taxe sur la consommation finale de l'électricité) dans les mêmes conditions que les autres consommateurs le compte n'y est pas. Cette mesure devait limiter à 4% la hausse de la facture énergétique pour les collectivités locales. Or on a pu observer jusqu'ici une hausse de 200%. On peut craindre une véritable érosion des finances locales malgré ce bouclier tarifaire énergétique.

Par ailleurs, Graveson est toujours confrontée depuis plusieurs années à des évolutions structurelles qui diminuent nos marges de manœuvre : baisse régulière des concours de l'Etat, refonte et fragilisation des ressources fiscales. De plus le projet de loi de finances 2023, sur la situation financière des collectivités locales, ne pousse pas à l'optimisme. Il est attendu des collectivités de contenir les dépenses de fonctionnement afin de participer au redressement des comptes publics.

Ce contexte exceptionnel ne doit pas nous empêcher de poursuivre notre programme d'investissement dynamique afin transformer durablement Graveson et ses services municipaux tout en conservant ses atouts, à savoir rester une ville attractive pour tous ses usagers, une ville sécurisée et ambitieuse pour tous les citoyens et tout en maintenant son authenticité et ses traditions.

Aussi à ce stade, le budget primitif 2023 vise à :

- Reconduire l'ensemble des tarifs municipaux sans aucune augmentation hormis ceux de la cantine ;
- Contenir les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute de la ville tout en maintenant la qualité du service public et en développant de nouveaux projets innovant de modernisation ;
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement en maintenant un recours à l'emprunt maîtrisé ;
- Poursuivre une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés pour la 12ème année consécutive) et d'optimisation des recettes.
- Poursuivre un programme d'investissement dynamique.

## Construction du budget primitif 2023

Pour cette année 2023 l'extension du groupe scolaire des écoles publiques devrait se terminer fin août 2023 (Ecole maternelle). La création de l'école maternelle spécifique et la modernisation du groupe scolaire donneront une garantie du cadre d'apprentissage pour l'ensemble des élèves dans un cadre de qualité ouvert à tous. Une entrée indépendante permettra l'accès à la maternelle et au groupe primaire. Le remplacement ou l'amélioration de certains équipements seront également réalisés.

Pour sa part le complexe sportif maintenant opérationnel devrait accueillir pas moins d'une douzaine associations permettant la pratique des activités sportives telles que le Basketball, le Volleyball, le badminton, le handball, le judo, la danse, Boxe, AAMT, Futsal, etc...

Les travaux de l'ancienne poste pour permettre la création d'une cuisine centrale débuteront en 2023. Cette opération prévoira l'agrandissement du restaurant scolaire ainsi que l'amélioration de l'acoustique de l'ensemble du bâtiment. Les repas produits répondront aux exigences réglementaires et permettront de valoriser la qualité alimentaire des repas servis aux enfants tout en développant l'approvisionnement de proximité et de saisonnalité des produits biologiques.

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïque dans les bassins du Moulin et des Lônes verra le jour cette année afin de répondre au mieux aux enjeux environnementaux.

La dotation forfaitaire 2023 de la Ville devrait se maintenir. Le montant de cette dotation est estimé à 240 000 €, dans l'attente des informations précises concernant l'évolution de la population et l'écrêtement 2022.

Faisant suite à la fin de la construction de l'école maternelle, débutera la rénovation de l'école primaire. Certains locaux devenus inadéquats seront modernisés et subiront une importante réhabilitation.

Le cimetière bénéficiera à une nouvelle extension.

Le stade municipal de la roulade, dans un contexte d'optimisation avec l'utilisation du complexe sportif, bénéficiera d'une nouvelle clôture afin de mieux répondre à ces nouvelles contraintes.

Pour les subventions et participations la Ville œuvre à renforcer et élargir ses partenariats avec ses financeurs habituels : Le conseil départemental, l'Etat, la région PACA et la communauté d'agglomération Terre de Provence.

### 1-LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

#### L'économie mondiale entre en récession

##### ➤ La croissance :

En 2020, la crise sanitaire a provoqué l'arrêt complet de l'économie mondiale. Les interventions massives des banques centrales et des gouvernements ont entraîné un excès de liquidité et une surchauffe de l'économie. Cette sortie de crise sanitaire a ainsi été marquée par des pénuries de matières premières et d'emplois entraînant le monde dans une crise inflationniste. Ainsi, dès le début de l'année 2022, les politiques monétaires se sont durcies, avec le retrait des liquidités sur le marché et les augmentations des taux directeurs. La hausse des taux a conduit les différents instituts de conjoncture à revoir à la baisse les prévisions de croissance mondiales pour et les années suivantes.

Les prévisions de croissance au niveau mondial pour l'année 2022 s'établissaient à 4.4% en début d'année. Elles sont actuellement revues à 3.2% par le FMI. Cette détérioration a été provoquée par le ralentissement de l'économie et les incertitudes qui pèsent sur les marchés et l'économie en raison de la guerre en Ukraine.

Par ailleurs, la reprise mondiale reste inégale, car liée :

- Aux politiques monétaires adoptées par les banques centrales ;
- A la dépendance énergétique de certains pays ;
- Aux conflits géopolitiques aggravant les incertitudes (perte de confiance et dépréciation de l'Euro) ;
- Au risque de fragmentation des taux souverains : la BCE se retrouve confrontée à un risque de fragmentation des taux (forte augmentation des taux des pays les plus à risque par rapport aux autres), ce qui n'est pas le cas de la FED.

Aux Etats-Unis, les perspectives de croissance sont optimistes. En effet, le pays est presque indépendant énergétiquement, le dollar s'apprécie ce qui attire les investisseurs étrangers, la relance de l'économie semble plus aisée avec une balance commerciale excédentaire et la force de consommation des agents.

A contrario, la Zone Euro est fortement dépendante du gaz russe et des importations énergétiques. L'euro se déprécie.

Quant à la Chine, pour la première fois depuis 1990, le taux de croissance ne dépassera pas 5%. En effet, la politique zéro Covid a freiné la croissance depuis plus de deux ans. De son côté, le gouvernement a décidé d'intervenir et de contrôler l'évolution, pour avoir une croissance plus équilibrée. Les mesures mises en place ont ainsi affecté certains secteurs comme le secteur de l'immobilier, le secteur de la technologie, et même celui de l'éducation.

### ➤ **L'inflation :**

La surchauffe de l'économie en sortie de crise sanitaire a été spectaculaire. L'injection de liquidités massives par les Banques Centrales, le rattrapage de la consommation des ménages dans le monde, ainsi que l'accélération des hausses des prix en raison des pénuries de matières premières et la guerre en Ukraine provoquent une surchauffe sans équivalent et des pressions sur les chaînes d'approvisionnement.

Aux Etats Unis, l'inflation a atteint 8.3% au mois d'août, ce qui ne s'était plus vu depuis des décennies. La situation est comparable en Zone Euro, l'inflation dépasse des records dans certains pays développés de la Zone Euro (+10%/an) comme l'Allemagne. Cette inflation provoque une baisse du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages et impacte le taux de croissance à la baisse.

### ➤ **La croissance de la zone euro :**

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production-le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises. Les indicateurs de confiance et les enquêtes d'activité font état d'un ralentissement prolongé. Le PMI manufacturier de la zone Euro à 46 ,4 en octobre a enchaîné 10 mois de baisses depuis janvier 2022 quand il atteignait 58,7. Les ventes de détail étaient en baisse de 0,8% en glissement annuel au troisième trimestre 2022.

Si les politiques budgétaires mise en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. La BCE, après avoir mis fin à sa politique de *quantitative easing* au S1/2022, a commencé à remonter ses taux directeurs (taux de dépôt à 1,50% en novembre), lutte activement contre l'inflation. Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties. Les ventes au détail allemandes affichent par exemple une baisse de -

0,9 % en glissement annuel en septembre. Un effet de la détérioration des capacités de financement est particulièrement visible au niveau des pays périphériques de la zone Euro, au centre desquels l'Italie et la Grèce. Le *spread* sur l'obligation souveraine à 10 ans entre l'Allemagne et l'Italie a de nouveau frôlé les 250pb en septembre octobre pour se replier début novembre aux environs de 215pb.

## **Le contexte national**

### ➤ **La croissance ralentit mais reste positive**

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de -0,2% en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5% au T2. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2%), mais en repli par rapport au T2. Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9% et 5,6%), l'inflation repart à la hausse en octobre à 6,2%. L'inflation française demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2% en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande (11,2%).

Au troisième trimestre, la croissance a été portée par l'investissement (FBCF) qui a accéléré pour atteindre 1,3%T/T après deux trimestres déjà soutenus : 0,6% au T1 et 0,4% au T2. C'est principalement la FBCF des entreprises non-financières qui a enregistré au T3 la plus forte hausse de toutes les composantes de l'investissement (+3,5%T/T). En revanche, la consommation des ménages a marqué le pas (0%T/T après 0,3% au T2). Le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance du PIB (-0,5 point), après une contribution presque nulle au T2.

Dans ce contexte incertain, nous prévoyons une récession de -0,2 % au T4 en variation trimestrielle. Ainsi, la croissance annuelle française en 2022 serait de 2,5%. Ce scénario est conditionné à plusieurs aléas. Une aggravation de la crise énergétique pourrait conduire l'activité à se détériorer davantage au T4, par le biais des conséquences économiques sur les principaux partenaires de la France mais aussi par la mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie. Une dégradation de la situation sanitaire pourrait également affecter l'activité.

### ➤ **Une inflation record frappe le pays :**

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9% et 5,6%), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2%). Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de -1,8% au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de -1,2% au deuxième trimestre. Il pourrait en revanche rebondir au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles).

Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors-énergie.

CA PA

# Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

PROJECTIONS

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2021	2022	2023
<b>Production mondiale</b>	<b>6,0</b>	<b>3,2</b>	<b>2,7</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>5,2</b>	<b>2,4</b>	<b>1,1</b>
États-Unis	5,7	1,6	1,0
Zone euro	5,2	3,1	0,5
Allemagne	2,6	1,5	-0,3
France	6,8	2,5	0,7
Italie	6,6	3,2	-0,2
Espagne	5,1	4,3	1,2
Japon	1,7	1,7	1,6
Royaume-Uni	7,4	3,6	0,3
Canada	4,5	3,3	1,5
Autres pays avancés	5,3	2,8	2,3
<b>Pays émergents et pays en développement</b>	<b>6,6</b>	<b>3,7</b>	<b>3,7</b>
<b>Pays émergents et pays en développement d'Asie</b>	<b>7,2</b>	<b>4,4</b>	<b>4,9</b>
Chine	8,1	3,2	4,4
Inde	8,7	6,8	6,1
ASEAN-5	3,4	5,3	4,9
<b>Pays émergents et pays en développement d'Europe</b>	<b>6,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>
Russie	4,7	-3,4	-2,3
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>6,9</b>	<b>3,5</b>	<b>1,7</b>
Brésil	4,6	2,8	1,0
Mexique	4,8	2,1	1,2
<b>Moyen-Orient et Asie centrale</b>	<b>4,5</b>	<b>5,0</b>	<b>3,6</b>
Arabie saoudite	3,2	7,6	3,7
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>4,7</b>	<b>3,6</b>	<b>3,7</b>
Nigéria	3,6	3,2	3,0
Afrique du Sud	4,9	2,1	1,1
<i>Pour mémoire</i>			
<b>Pays émergents et pays à revenu intermédiaire</b>	<b>6,8</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>
<b>Pays en développement à faible revenu</b>	<b>4,1</b>	<b>4,8</b>	<b>4,9</b>

CA

P1

## Inflation – aperçu des taux d'inflation internationaux actuels

La signification littérale du terme **inflation** est gonfler ou grossir. Inflation est un mot qui est notamment utilisé dans le secteur économique. Le sens économique le plus courant d'inflation est celui de perte de valeur de l'argent (dépréciation monétaire). Les prix grimpent et au bout d'un certain temps, vous pouvez acheter moins avec la même somme d'argent. Le contraire d'inflation est déflation. Les prix baissent et votre argent vaut donc plus.

Sur cette page, vous pouvez comparer les taux d'inflation actuels d'un grand nombre de pays et régions. Dans l'aperçu, vous verrez les taux d'inflation suivants:

- **IPC** - indice des prix à la consommation (est souvent considéré comme le principal indice d'inflation d'un pays)
- **IPCH** - des prix à la consommation harmonisé (est utilisé pour comparer l'inflation au sein de l'Europe)

Si vous cliquez sur le nom du pays ou de la région, vous arrivez sur une page reprenant des informations complémentaires détaillées.

Pour de plus amples informations de base sur l'inflation, cliquez [ici](#).

### Aperçu du pourcentage d'inflation actuel par pays ou région

Taux d'inflation	pays/région	type	période	base mensuelle	base annuelle
IPC Afrique du Sud	Afrique du Sud	ipc	décembre 2022	0,373 %	7,500 %
IPC Allemagne	Allemagne	ipc	décembre 2022	-0,822 %	8,551 %
IPC Autriche	Autriche	ipc	décembre 2022	0,173 %	10,152 %
IPC Belgique	Belgique	ipc	décembre 2022	-0,156 %	10,351 %
IPC Brésil	Brésil	ipc	décembre 2022	0,620 %	5,785 %
IPC Canada	Canada	ipc	décembre 2022	-0,584 %	6,319 %
IPC Chili	Chili	ipc	décembre 2022	0,288 %	12,790 %
IPC Chine	Chine	ipc	décembre 2022	-0,097 %	1,775 %
IPC Corée du Sud	Corée du Sud	ipc	décembre 2022	0,165 %	5,036 %
IPC Danemark	Danemark	ipc	décembre 2022	-0,600 %	8,724 %
IPC Espagne	Espagne	ipc	décembre 2022	0,150 %	5,708 %
IPC Estonie	Estonie	ipc	décembre 2022	-0,107 %	17,625 %
IPC Etats-Unis	Etats-Unis	ipc	décembre 2022	-0,307 %	6,454 %
IPC Finlande	Finlande	ipc	décembre 2022	-0,068 %	9,145 %
IPC France	France	ipc	décembre 2022	-0,088 %	5,851 %
IPC Grande-Bretagne	Grande-Bretagne	ipc	décembre 2022	0,401 %	9,242 %
IPC Grèce	Grèce	ipc	décembre 2022	-0,542 %	7,224 %
IPC Hongrie	Hongrie	ipc	décembre 2022	1,935 %	24,560 %
IPC Inde	Inde	ipc	novembre 2022	0,000 %	5,410 %
IPC Indonésie	Indonésie	ipc	novembre 2022	0,089 %	5,418 %
IPC Irlande	Irlande	ipc	décembre 2022	-0,172 %	8,224 %
IPC Islande	Islande	ipc	décembre 2022	0,661 %	9,555 %
IPC Israël	Israël	ipc	décembre 2022	0,279 %	5,263 %
IPC Italie	Italie	ipc	décembre 2022	0,253 %	11,632 %
IPC Japon	Japon	ipc	octobre 2022	0,582 %	3,804 %
IPC Luxembourg	Luxembourg	ipc	décembre 2022	-0,611 %	5,374 %
IPC Mexique	Mexique	ipc	décembre 2022	0,382 %	7,817 %
IPC Norvège	Norvège	ipc	décembre 2022	0,079 %	5,887 %
IPC Pays-Bas	Pays-Bas	ipc	décembre 2022	0,474 %	9,558 %
IPC Pologne	Pologne	ipc	décembre 2022	0,117 %	16,815 %
IPC Portugal	Portugal	ipc	décembre 2022	-0,298 %	9,593 %
IPC Russie	Russie	ipc	mars 2022	7,613 %	16,698 %
IPC Slovaquie	Slovaquie	ipc	décembre 2022	0,185 %	15,376 %
IPC Slovénie	Slovénie	ipc	décembre 2022	0,200 %	10,256 %
IPC Suède	Suède	ipc	décembre 2022	2,070 %	12,339 %
IPC Suisse	Suisse	ipc	décembre 2022	-0,218 %	2,840 %
IPC Tchéquie	Tchéquie	ipc	décembre 2022	0,000 %	15,759 %
IPC Turquie	Turquie	ipc	décembre 2022	1,183 %	64,270 %
IPCH Allemagne	Allemagne	ipch	décembre 2022	-1,215 %	9,614 %
IPCH Autriche	Autriche	ipch	décembre 2022	-0,277 %	10,540 %

CA

PA



IPCH Autriche	Autriche	ipch	décembre 2022	-0,277 %	10,540 %
IPCH Belgique	Belgique	ipch	décembre 2022	-0,234 %	10,213 %
IPCH Danemark	Danemark	ipch	décembre 2022	-0,682 %	9,595 %
IPCH Espagne	Espagne	ipch	décembre 2022	0,000 %	5,480 %
IPCH Estonie	Estonie	ipch	décembre 2022	-0,131 %	17,499 %
IPCH Finlande	Finlande	ipch	décembre 2022	-0,358 %	8,792 %
IPCH France	France	ipch	décembre 2022	-0,094 %	6,731 %
IPCH Grande-Bretagne	Grande-Bretagne	ipch	décembre 2022	0,395 %	10,513 %
IPCH Grèce	Grèce	ipch	décembre 2022	-0,652 %	7,571 %
IPCH Hongrie	Hongrie	ipch	décembre 2022	1,768 %	25,002 %
IPCH Irlande	Irlande	ipch	décembre 2022	-0,260 %	8,169 %
IPCH Islande	Islande	ipch	décembre 2022	0,573 %	7,214 %
IPCH Italie	Italie	ipch	décembre 2022	0,248 %	12,338 %
IPCH Luxembourg	Luxembourg	ipch	décembre 2022	-1,407 %	6,226 %
IPCH Pays-Bas	Pays-Bas	ipch	décembre 2022	0,660 %	11,000 %
IPCH Pologne	Pologne	ipch	décembre 2022	0,220 %	15,346 %
IPCH Portugal	Portugal	ipch	décembre 2022	-0,394 %	9,805 %
IPCH Slovaquie	Slovaquie	ipch	décembre 2022	0,145 %	15,033 %
IPCH Slovénie	Slovénie	ipch	décembre 2022	0,107 %	10,753 %
IPCH Suède	Suède	ipch	décembre 2022	2,081 %	10,843 %
IPCH Tchéquie	Tchéquie	ipch	décembre 2022	0,000 %	16,780 %
IPCH Turquie	Turquie	ipch	décembre 2022	1,182 %	64,252 %
IPCH Zone Euro	Europe	ipch	décembre 2022	-0,356 %	9,196 %

## ➤ Principales mesures du Projet de Loi de Finances 2023 relatives aux collectivités locales

Tenu par le calendrier, le gouvernement a forcé l'allure de la discussion du projet de loi de finances (PLF) pour 2023 à coups de 49.3. Mais après l'examen par les parlementaires, il lui restait à franchir l'étape du Conseil constitutionnel. Ce qui fut fait assez aisément.

Dans une décision du 29 décembre, les Sages ont validé l'essentiel du texte, n'écartant que quelques dispositions, au motif qu'elles constituaient des cavaliers budgétaires. Parmi celles-ci, figurent deux mesures concernant les collectivités, qui avaient été introduites par le Sénat (articles 142 et 143).

La première modifiait l'expérimentation que la loi 3DS du 21 février 2022 a ouverte au profit des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB). Jusqu'en 2027, ceux-ci pourront mettre en place une contribution assise sur le produit de la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxes foncières et cotisation foncière des entreprises). Le PLF pour 2023 élargissait les missions pouvant donner lieu à la création par les EPTB de cette contribution fiscalisée, pouvant être instituée en remplacement de la contribution budgétaire des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres de l'EPTB. Cette faculté ne devait plus, en effet, être réservée aux seuls EPTB compétents pour la défense contre les inondations et contre la mer, mais elle devait pouvoir être mise en œuvre au titre de l'ensemble de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi).

La seconde disposition retoquée visait à organiser une conférence de financement des transports publics en Ile-de-France, dans le but de "débattre des solutions à mettre en œuvre pour soutenir les transports publics face à la hausse des coûts de l'énergie et dans la perspective de l'organisation des Jeux olympiques de Paris 2024".

CA PA

## ➤ La CVAE disparaît

En revanche, le Conseil constitutionnel a validé l'article 212, qui instaure le principe de la participation des travailleurs - sauf les chômeurs et les salariés ayant construit un projet avec leur employeur - au financement de leurs formations, dans le cadre du compte personnel de formation. Il a aussi acté la prolongation de la possibilité pour les employeurs publics de recruter des médecins du travail contractuels dont l'âge dépasse 67 ans (article 160). Les députés à l'origine de la saisine du Conseil constitutionnel considéraient, eux, que ces mesures n'avaient pas leur place dans la loi de finances.

Le gouvernement est donc parvenu à faire aboutir le budget pour 2023. Un texte copieux pour les collectivités. En effet, celui-ci concrétise l'engagement qu'avait pris Emmanuel Macron lors de la campagne pour l'élection présidentielle de supprimer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (**CVAE**). En sachant que, suivant les arbitrages pris à la fin de l'été, la mesure sera mise en œuvre en deux ans (article 55). La CVAE payée par les entreprises sera réduite de moitié en 2023, puis elle sera entièrement supprimée l'année suivante. La fiscalité sur les entreprises sera allégée au total de près de 8 milliards d'euros. Mais, dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de recettes de CVAE. Les communes et leurs intercommunalités seront compensées intégralement par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023. La dynamique annuelle de cette fraction sera, elle, affectée à un fonds national de l'attractivité économique des territoires, dont les critères seront définis par décret. Les départements percevront quant à eux une fraction dynamique de TVA.

## ➤ Dotation globale de fonctionnement : + 320 millions d'euros

En matière de fiscalité locale, la LFI pour 2023 prévoit aussi, entre autres, une extension du nombre des communes pouvant instaurer la majoration de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires**. En effet, cette faculté ne sera plus seulement réservée aux communes appartenant à une zone d'urbanisation continue de plus de 50.000 habitants. On retiendra aussi qu'après avoir été rendu obligatoire par la loi de finances pour 2022, le partage de la **taxe d'aménagement** entre les communes et leur intercommunalité redevient facultatif dès cette année.

Toujours à noter : l'entrée en vigueur de la mise à jour des paramètres de la **révision des valeurs locatives** des locaux professionnels est décalée de deux ans, de 2023 à 2025 (art. 103). Un report de deux années est également prévu pour la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (art. 106) : celle-ci ne sera prise en compte dans les bases d'imposition locale qu'en 2028 (au lieu de 2026).

En matière de dotations, la LFI pour 2023 amorce une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (**DGF**), après 12 années de gel ou de baisse. Avec les 320 millions d'euros supplémentaires engagés par l'Etat, la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre ne seront pas rabaissées. Au total, "95 % des communes" verront leur DGF "augmentée ou stabilisée" en 2023, selon Bercy. Sur ce montant, 200 millions d'euros seront affectés à la croissance de la dotation de solidarité rurale (DSR) - en sachant qu'au moins 60 % bénéficieront à la part péréquation - et 90 millions d'euros iront à l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU). Cependant, le total de cette enveloppe supplémentaire sera loin de compenser l'inflation, comme l'ont pointé les associations d'élus locaux.

CA PA

## ➤ **Le Fpic évolue (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)**

Le texte contient également plusieurs dispositions techniques, d'une importance non négligeable, sur les dotations aux collectivités. Ainsi, les évolutions des attributions de DSR "cible" - qui, pour rappel, bénéficient aux 10.000 communes rurales les plus défavorisées - seront encadrées, à partir de 2023 (article 195). D'une année à l'autre, une commune ne pourra ni subir une perte de plus de 10%, ni enregistrer un gain supérieur à 20%.

Concernant le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (Fpic, 1 milliard d'euros en 2023), deux décisions importantes ont été prises. D'abord, la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal (celui-ci est dit "agrégé") est supprimée. Depuis 2016, l'effort fiscal devait être supérieur à 1. Sans la mesure, de nombreux ensembles intercommunaux perdraient le bénéfice du Fpic dans les prochaines années. Une autre mesure met en place une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du Fpic sur 4 années (90%, 70%, 50% puis 25% du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité). Jusqu'à présent, les ensembles intercommunaux perdant l'éligibilité au reversement du Fpic percevaient une garantie de sortie d'une année, égale à 50% de l'attribution perçue l'année précédente.

La LFI pour 2023 prévoit, par ailleurs, une enveloppe de 2 milliards d'euros en autorisation d'engagement et 500 millions d'euros en crédits de paiement pour le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, plus connu sous le nom de "fonds vert" (article 131).

## ➤ **Filet de sécurité**

En complément, pour "protéger la capacité des collectivités à investir face à la hausse des prix de l'énergie", un "soutien financier de 2,5 milliards d'euros" est déployé, via deux dispositifs, soulignent le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire et le ministre délégué chargé des Comptes publics, Gabriel Attal. D'abord, un **filet de sécurité** centré sur les dépenses énergétiques bénéficiera, sous certaines conditions, à l'ensemble des collectivités et de leurs groupements. Les collectivités qui ne sont pas éligibles aux tarifs réglementés pourront aussi compter sur l'"**amortisseur électricité**". Il s'agira d'une prise en charge partielle par l'Etat de la facture des collectivités, qui interviendra dès que le prix payé sur le contrat dépassera les 180 euros par MWh, dans la limite de 320 euros par MWh.

Un grand absent de la LFI pour 2023 : le "pacte de confiance" qui pouvait permettre de sanctionner des collectivités en cas de dérapage des dépenses de fonctionnement. Le gouvernement a préféré retirer du texte la mesure controversée. On notera qu'il ne l'a pas réintégrée dans l'autre grand texte financier du moment, le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, dont l'examen parlementaire en nouvelle lecture doit théoriquement se poursuivre au cours du premier semestre 2023. Seul l'objectif (non contraignant) d'évolution de la dépense locale (Odedel) devrait demeurer dans le texte.

CA PA

## 2-ZOOM SUR GRAVESON

### ✚ Evolution des comptes publics

GRAVESON, dans les circonstances particulières du Covid a dû s'adapter pour faire face aux différentes contraintes imposées par cette crise. Les produits de fonctionnement pour 2021 ont continué de progresser (+ 72 000 €). Les charges de fonctionnement, quant à elles, ont augmenté de 138 000 € du fait notamment du recrutement de 4 policiers municipaux, de la mise en place de la vidéosurveillance et de l'augmentation des cotisations indemnités journalières obligatoires du personnel.

Le résultat comptable a légèrement diminué passant de 449 000 € à 383 000 €.

Les dépenses d'investissements sont, pour l'essentiel, représentées par la construction du complexe sportif. L'ensemble de ces données (fiscalité, endettement, recettes, dépenses de fonctionnement, d'investissements, etc..) est consultable sur le site des « Collectivités locales ».

### ANNEE 2021

Chiffres clés	En milliers d'Euros	Euros par habitant
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	5 741	1 164
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	5 358	1 087
RESULTAT COMPTABLE (A - B = R)	383	78
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	7 752	1 572
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = D	6 953	1 410
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	-798	-162
Capacité d'autofinancement brute = CAF	579	118
Encours de la dette au 31/12/N	11 158	2 263
FONDS DE ROULEMENT	1 656	336

### ANNEE 2020

Chiffres clés	En milliers d'Euros	Euros par habitant
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	5 669	1 147
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	5 220	1 056
RESULTAT COMPTABLE (A - B = R)	449	91
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	3 023	612
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = D	2 363	478
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	-660	-133
Capacité d'autofinancement brute = CAF	628	127
Encours de la dette au 31/12/N	7 120	1 440
FONDS DE ROULEMENT	964	195

Par « **Dépenses de fonctionnement** » on considère les différents types suivants :

- **Charges** de personnel.
- Achats de fournitures : Papeterie, mobilier...
- Autres **charges** de gestion courante : Électricité, téléphone, indemnités aux élus...
- Prestations de services : **Charges** de publicité, de publication, missions et réceptions, transport de biens et de personnes...

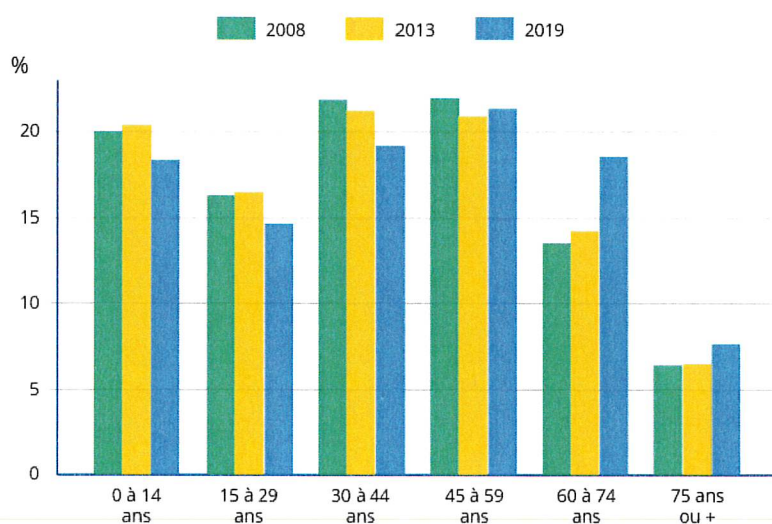
CA PA

Ces recettes de fonctionnement (ou produits de fonctionnement) proviennent :

- De la fiscalité directe locale (notamment taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe professionnelle jusqu'en 2009)
- La compensation-relais pour 2010 ;
- Des recettes fiscales indirectes (taxe sur les cartes grises, taxes additionnelles aux droits de mutation, taxe sur les permis de conduire...);
- Des dotations versées par l'État ;
- Des ressources d'exploitation des domaines ;
- Des produits financiers.

### ✚ Démographie et Famille de Graveson : quelques chiffres importants

	2008	%	2013	%	2019	%
<b>Ensemble</b>	<b>3 836</b>	<b>100,0</b>	<b>4 479</b>	<b>100,0</b>	<b>4 856</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	768	20,0	913	20,4	894	18,4
15 à 29 ans	625	16,3	738	16,5	714	14,7
30 à 44 ans	839	21,9	955	21,3	933	19,2
45 à 59 ans	843	22,0	941	21,0	1 041	21,4
60 à 74 ans	516	13,5	642	14,3	904	18,6
75 ans ou plus	244	6,4	291	6,5	368	7,6



## DEMOGRAPHIE & FAMILLES

Population par grandes tranches d'âges

Population en historique depuis 1968

ca PN

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	2 024	2 134	2 276	2 752	3 188	3 836	4 479	4 856
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	86,0	90,7	96,7	116,9	135,4	163,0	190,3	206,3

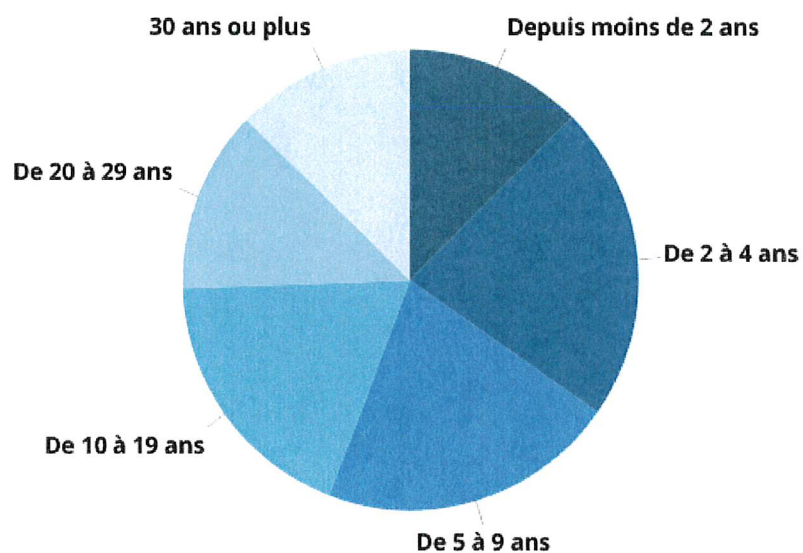
Indicateur démographique en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,8	0,9	2,4	1,6	2,1	3,1	1,4
due au solde naturel en %	-0,1	0,1	0,3	0,5	-0,0	0,5	0,7
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,9	0,8	2,1	1,1	2,1	2,6	0,7
Taux de natalité (‰)	11,9	11,4	12,3	13,9	12,2	12,3	13,7
Taux de mortalité (‰)	13,0	10,0	9,6	8,5	12,3	7,1	7,2

## CADRE DE VIE & LOGEMENT

### GRAVESON – CHIFFRES CLES

#### Ancienneté d'emménagement des ménages en 2019



## EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PAR CATEGORIE

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
<b>Ensemble</b>	<b>733</b>	<b>760</b>	<b>874</b>	<b>1 075</b>	<b>1 371</b>	<b>1 702</b>	<b>2 082</b>	<b>2 429</b>
Résidences principales	659	692	781	984	1 220	1 523	1 828	2 160
Résidences secondaires et logements occasionnels	17	19	23	22	44	60	89	76
Logements vacants	57	49	70	69	107	118	165	193

## CONFORT DES RESIDENCES PRINCIPALES

	2008	%	2013	%	2019	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 523</b>	<b>100,0</b>	<b>1 828</b>	<b>100,0</b>	<b>2 160</b>	<b>100,0</b>
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	1 500	98,5	1 801	98,5	2 105	97,5
<i>Chauffage central collectif</i>	39	2,6	74	4,1	119	5,5
<i>Chauffage central individuel</i>	485	31,9	505	27,6	571	26,4
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	717	47,1	969	53,0	1 171	54,2

## EQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MENAGES

	2008	%	2013	%	2019	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 523</b>	<b>100,0</b>	<b>1 828</b>	<b>100,0</b>	<b>2 160</b>	<b>100,0</b>
<b>Au moins un emplacement réservé au stationnement</b>	<b>1 113</b>	<b>73,1</b>	<b>1 442</b>	<b>78,9</b>	<b>1 579</b>	<b>73,1</b>
<b>Au moins une voiture</b>	<b>1 402</b>	<b>92,1</b>	<b>1 680</b>	<b>91,9</b>	<b>2 012</b>	<b>93,1</b>
1 voiture	640	42,0	718	39,3	947	43,9
2 voitures ou plus	762	50,1	962	52,7	1 064	49,3

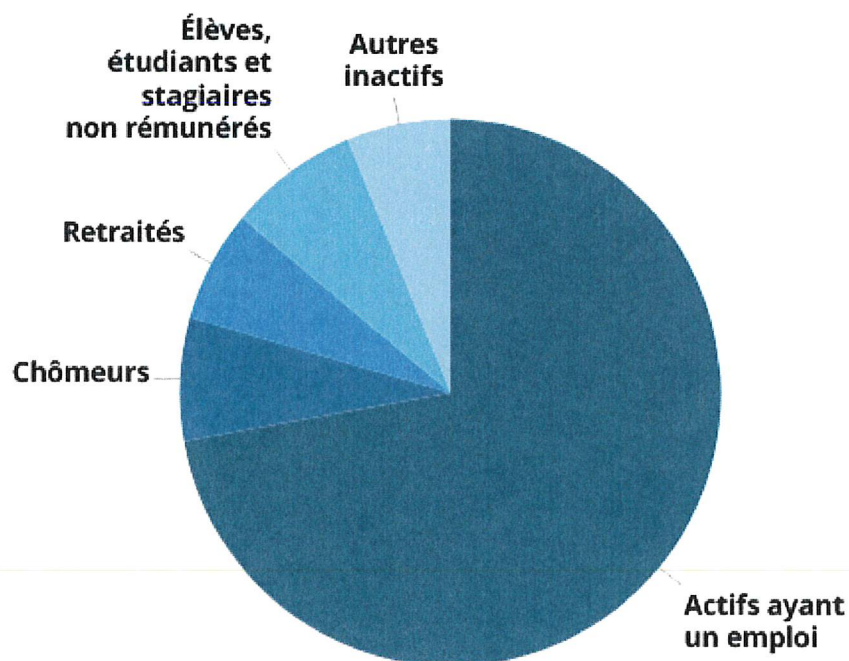
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-13045>

CA PA

# EMPLOI, REVENUS, ENTREPRISES

Population active, emploi et chômage pour la population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2019
<b>Ensemble</b>	<b>2 558</b>	<b>2 890</b>	<b>3 021</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>74,9</b>	<b>80,3</b>	<b>79,4</b>
Actifs ayant un emploi en %	67,1	69,8	72,2
Chômeurs en %	7,8	10,5	7,3
<b>Inactifs en %</b>	<b>25,1</b>	<b>19,7</b>	<b>20,6</b>
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,2	7,3	7,8
Retraités ou préretraités en %	9,1	6,7	6,6
Autres inactifs en %	7,8	5,7	6,2



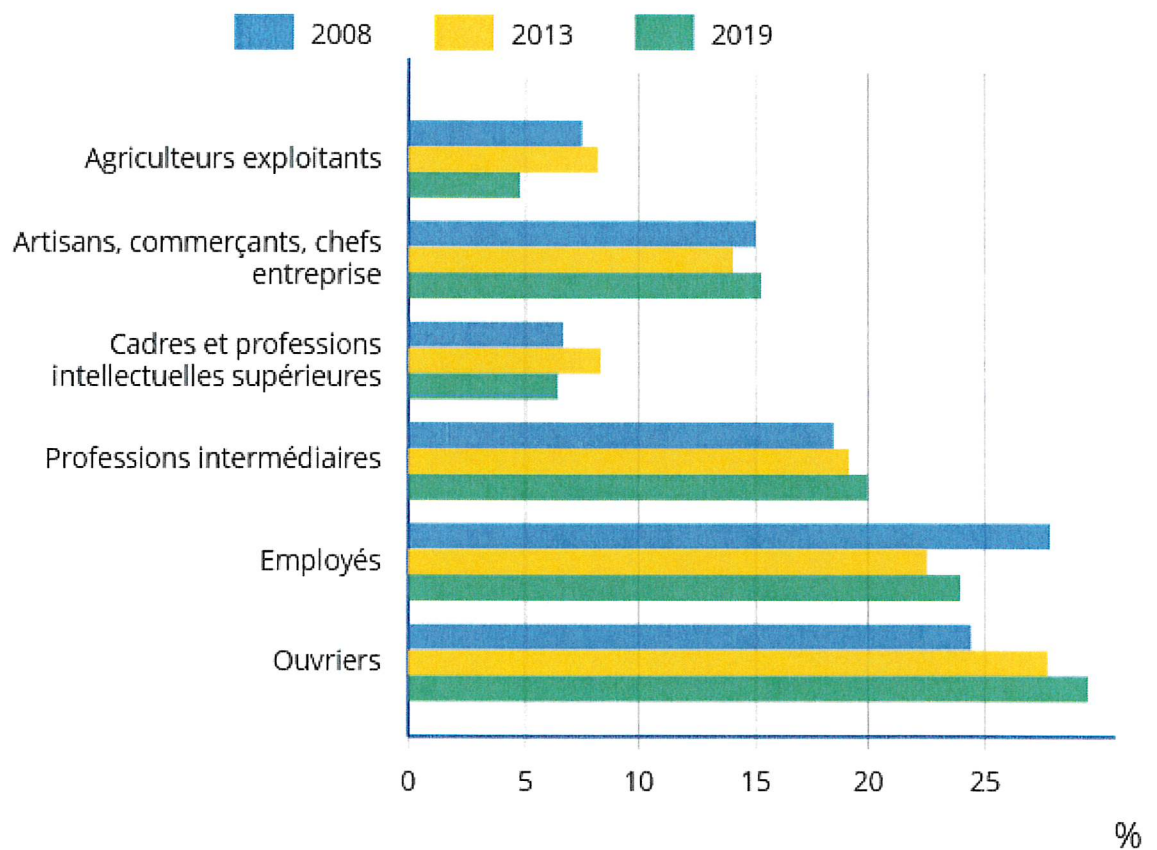
CA P9



## CHOMAGE DES 15-64 ANS

	2008	2013	2019
<b>Nombre de chômeurs</b>	200	303	220
Taux de chômage en %	10,4	13,0	9,2
Taux de chômage des 15 à 24 ans	21,3	32,3	25,1
Taux de chômage des 25 à 54 ans	9,3	10,0	7,1
Taux de chômage des 55 à 64 ans	7,2	14,9	10,0

## EMPLOIS PAR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE



CA PA

## DECOMPOSITION DES REVENUS DISPONIBLES

	part en %
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>
<i>Revenus d'activité</i>	<b>76,7</b>
<i>dont salaires et traitements</i>	62,6
<i>dont indemnités de chômage</i>	3,4
<i>dont revenus des activités non salariées</i>	10,7
<i>Pensions, retraites et rentes</i>	<b>25,3</b>
<i>Revenus du patrimoine et autres revenus</i>	<b>9,6</b>
<i>Ensemble des prestations sociales</i>	<b>5,3</b>
<i>dont prestations familiales</i>	2,1
<i>dont minima sociaux</i>	2,2
<i>dont prestations logement</i>	1,0
<i>Impôts</i>	<b>-16,9</b>

## 2021 CREATIONS D'ENTREPRISES ET DES ETABLISSEMENTS EN

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>74</b>	<b>100,0</b>	<b>52</b>	<b>70,3</b>
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	4	5,4	4	100,0
Construction	9	12,2	5	55,6
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	18	24,3	11	61,1
Information et communication	2	2,7	2	100,0
Activités financières et d'assurance	6	8,1	0	0,0
Activités immobilières	3	4,1	1	33,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	13	17,6	12	92,3
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	7	9,5	6	85,7
Autres activités de services	12	16,2	11	91,7

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.

CD P9

# GRAVESON

Avec 4 856 habitants au 1er janvier 2022, Graveson est la 85ème commune la plus peuplée du département (sur 119 communes). Sa population est plus âgée que la moyenne du département et on y compte moins de familles avec enfants parmi les ménages.

A noter : le rythme de vieillissement de la population est de +49,3% entre 2009 et 2019, soit un rythme plus fort que sur le reste du département (+14,1%).

Revenu moyen



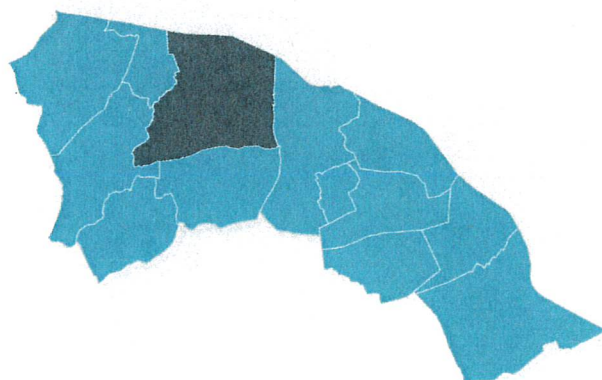
835



Le nombre de familles avec enfants, dont 205 monoparentales

Source : DGFIP, 2021

CA Terre de Provence



0 2 4 km

Nombre de médecins généralistes par commune



1273



Le nombre de 60 ans et plus, soit 26% de la population Gravesonnais

36%



Le pourcentage de résidences principales ayant plus de 4 pièces contre 21% sur le département

Source : INSEE PBE, 2021

Ces indicateurs sont extraits de l'outil Profil Croisé.

Plus d'informations sur [www.ithea-conseil.fr](http://www.ithea-conseil.fr) ou en joignant Nicolas Chaillou à l'adresse [nicolas.chaillou@ithea-conseil.fr](mailto:nicolas.chaillou@ithea-conseil.fr)

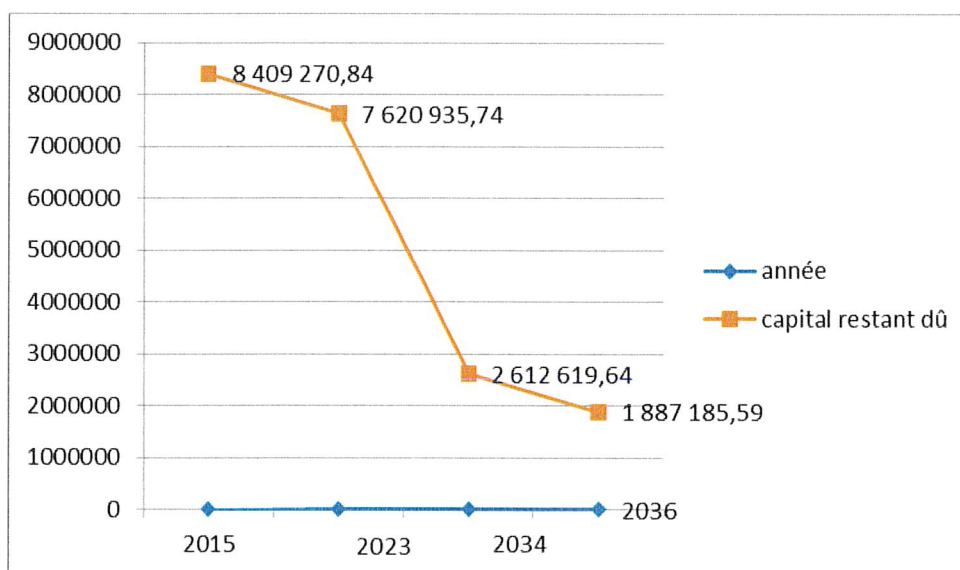
CA PA

## La dette de Graveson au 1<sup>er</sup> janvier 2023

### ETAT DE LA DETTE AU 1er JANVIER 2023 (capital et intérêts)

Prêteur	Année	Date de fin	Capital initial	Capital restant dû au 01/01/2023
BFT	2005	2024	400 000,00	<b>40 000,00</b>
Dexia	2009	2024	650 000,00	<b>113 959,34</b>
Crédit agricole	2008	2027	700 000,00	<b>236 963,00</b>
Dexia	2008	2027	350 000,00	<b>118 372,50</b>
Crédit Foncier	2008	2032	500 000,00	<b>269 674,47</b>
Dexia	2007	2033	1 669 426,79	<b>829 426,79</b>
Caisse Epargne	2014	2034	350 000,00	<b>235 320,11</b>
Caisse des dépôts	2015	2034	350 000,00	<b>227 500,00</b>
Caisse Epargne	2011	2036	4 487 781,88	<b>3 102 922,92</b>
Caisse des dépôts	2021	2064	1 250 000,00	<b>1 250 000,00</b>
Caisse d'épargne	2021	2051	1 250 000,00	<b>1 196 796,61</b>
Total capital emprunté			<b>11 957 208,67</b>	
Total capital restant dû au 01/01/2023				<b>7 620 935,74</b>

### COURBE DE LA DETTE DE 2015 À 2036



### DES PRETS RELAIS POUR SOULAGER LA TRESORERIE DE LA COMMUNE

ETAT DES PRETS RELAIS					
OBJET	Année	Date de fin	Capital initial	Année remboursement	
Attente versement subvention	2020	2023	600 000,00	2023	
Attente vente terrains "Calada"	2020	2023	350 000,00	2023	
Attente vente fonds de commerce	2020	2023	143 000,00	2023	
Attente versement subvention "Credd'o"	2021	2024	400 000,00	2024	
Attente versement sub "Gymnase"	2021	2024	1 600 000,00	2024	
<b>TOTAL</b>			<b>1 350 000,00</b>		

CA PA

Il est précisé qu'en 2020 et 2021, la commune a eu recours à 5 prêts relais : ces financements apportent la solution pour honorer les factures des investissements dans l'attente du versement des subventions ou des cessions, à tous moments la commune peut procéder au remboursement total ou partiel sans frais, assurent la protection contre la hausse des taux (0.80% le taux d'intérêt) Délais maximum de remboursement 3 ans

- Prêt relais de 600 000,00 € dans l'attente du versement des subventions attribuées en 2020 mais dont le versement sera finalisé qu'en 2023
- Prêt relais de 350 000,00 € pour l'acquisition foncière terrain (Rue du Calada) dans l'attente de l'opération immobilière
- Prêt relais de 143 000,00 € pour l'acquisition du fonds de commerce « le zinc du sud » dans l'attente de la cession dudit fonds

Ces 3 prêts relais seront donc remboursés sur l'exercice comptable 2023.

- Prêt relais de 400 000,00 € dans l'attente du versement des subventions et de la cession immobilière
- Prêt relais de 1 600 000,00 € dans l'attente du solde des subventions allouées pour le complexe sportif

#### ✚ Bilan comptable 2022 par budget

##### ○ Budget Principal

<b>BUDGET COMMUNE</b>		
<b>EXECUTION DU BUDGET 2022</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Fonctionnement</b>	6 212 385,67	6 222 380,77
<b>Résultat exercice 2022 : Excédent</b>		9 995,10
Report exercice précédent		210 457,58
<b>Résultat cumulé</b>	<b>6 212 385,67</b>	<b>6 432 838,35</b>
<b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2022</b>	<b>220 452,68</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Avant reprise des RAR</b>		
<b>Investissement</b>	2 979 479,36	2 616 884,76
<b>Résultat exercice 2022 : Déficit</b>	362 594,60	
Report exercice précédent		1 273 198,46
<b>Résultat cumulé</b>	<b>2 979 479,36</b>	<b>3 890 083,22</b>
<b>EXCEDENT INVESTISSEMENTS 2022</b>	<b>910 603,86</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Restes A Réaliser	1 041 200,00	1 035 185,00
Total Dépenses	<b>10 233 065,03</b>	
Total Recettes		<b>11 358 106,57</b>
<b>Résultat cumulé de 2022</b>	<b>1 125 041,54</b>	

○ Budget Jeunesse et sports

<b>BUDGET JEUNESSE ET SPORTS EXECUTION DU BUDGET 2022</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	328 022,53	334 423,96
Résultat exercice : Excédent		6 401,43
Report exercice précédent		9 952,03
<b>Résultat cumulé</b>	<b>328 022,53</b>	<b>344 375,99</b>
<b>Résultat cumulé, à reporter</b>	<b>16 353,46</b>	

○ Budget Crèche « les lutins »

<b>BUDGET CRÈCHE LES LUTINS EXECUTION DU BUDGET 2022</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	642 816,59	638 905,16
Résultat de l'exercice : Déficit	3 911,43	
Report exercice précédent		27 752,09
<b>Résultat cumulé</b>	<b>642 816,59</b>	<b>666 657,25</b>
<b>Résultat cumulé, à reporter</b>	<b>23 840,66</b>	

○ Budget Culture et vie communale

<b>BUDGET CULTURE ET VIE COMMUNALE EXECUTION DU BUDGET 2022</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	366 553,38	356 310,81
Résultat de l'exercice : Déficit	10 242,57	
Report exercice précédent		21 734,83
<b>Résultat cumulé</b>	<b>366 553,38</b>	<b>378 045,64</b>
<b>Résultat cumulé, à reporter</b>	<b>11 492,26</b>	

CA PA

○ **Budget Jumelage Graveson/Thônex**

<b>BUDGET JUMELAGE GRAVESON/THÔNEX EXECUTION DU BUDGET 2022</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Fonctionnement	60 130,80	57 864,13
Résultat de l'exercice : Déficit	2 266,67	
Report exercice précédent		2 769,99
<b>Résultat cumulé</b>	<b>60 130,80</b>	<b>60 634,12</b>
<b>Résultat cumulé, à reporter</b>	<b>503,32</b>	

○ **Budget SOS commerces gravesonnais**

<b>SOS COMMERCE GRAVESONNAIS EXECUTION DU BUDGET 2022</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Fonctionnement</b>	20 050,00	21 600,00
Résultat de l'exercice : Excédent		1 550,00
Report exercice précédent		1 550,00
<b>Résultat cumulé, à reporter</b>	<b>3 100,00</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Investissement</b>	2 800,00	11 650,00
Résultat de l'exercice : Excédent		450,00
Report exercice précédent		8 850,00
<b>Résultat cumulé, à reporter</b>	<b>9 300,00</b>	

📌 **La fiscalité de Graveson**

**RAPPEL SUR LA REFORME DE LA FISCALITE :**

La suppression de la taxe d'habitation : Un gain supplémentaire de pouvoir d'achat de 18Md€ pour les contribuables

En 2022, les contribuables paieront, pour la dernière fois, la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale. Dès 2020, les 80% de contribuables les moins aisés ne paieront plus cette taxe. Les autres contribuables ne paieront que **70% de leur TH en 2021 puis 35% en 2022 et 0% en 2023**. Il s'agit d'un allègement massif de la pression fiscale, de l'ordre de 18Md€, qui permettra à l'ensemble des foyers d'être dispensés du paiement de la TH afférente à leur habitation principale, soit en moyenne 723 € par foyer, en 2023.

Les contribuables continueront, par ailleurs, à payer les autres impôts nationaux (TVA...), locaux (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Une compensation à l'euro près pour les collectivités

Les collectivités continueront de bénéficier de leurs dotations et de leur fiscalité, dont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à leur habitation principale.

CA PN

Les communes et les intercommunalités, qui perçoivent la taxe d'habitation afférente à l'habitation principale, seront compensées à l'euro près. **La part de la taxe foncière sur les propriétés bâties** perçues par les départements va ainsi être attribuée aux communes. Le bloc communal, assurant des services publics de proximité, bénéficiera donc de la totalité de la taxe foncière.

En contrepartie, une fraction d'impôt national dynamique, la **TVA**, sera versée aux intercommunalités, à la ville de Paris et aux départements.

Conformément à l'engagement du Président de la République, la **réforme de la fiscalité locale sera donc neutre pour les collectivités, tout en améliorant le pouvoir d'achat** des français.

\*\*\*\*\*

**Les taux, inchangés depuis 2013, seront donc appliqués pour 2023 avec la répartition suivante :**

- **Taux taxe habitation = 21.80**
- **Taux taxe foncière sur le bâti = 22.10**
- **Taux taxe foncière sur le non bâti = 47.98**

<b>Les bases prévisionnelles</b>	2018	2019	2020	2021	2022	<b>Prévisionnel 2023</b>
Taxe d'habitation	6 980 674	7 239 423	7 462 942	551 312	500 494	<b>48 650,00</b>
Taxe foncière sur le bâti	5 178 791	5 335 136	5 378 598	5 319 108	5 589 835	<b>5 981 123,00</b>
Taxe foncière sur le non bâti	360 589	366 448	369 242	370 786	379 615	<b>394 799,60</b>

**En 2023, revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 7,10% : révision des valeurs locatives**

**En 2023, exonération totale de la taxe d'habitation sauf pour les logements vacants et les résidences secondaires**

<b>Les produits</b>	2018	2019	2020	2020	2021	2022	<b>Prévisionnel 2023</b>
Taxe d'habitation/THLV	1 497 660	1 533 716	1 583 999	1 626 921	130 826	119 017	10 606
Taxe foncière sur le bâti	1 092 624	1 144 089	1 178 491	1 188 670	1 968 224	2 913 312	3 117 244
Taxe foncière sur le non bâti	171 481	173 011	175 822	177 162	177 903	182 139	194 889
Allocation compensatrice TH					829 792		????
Rôle complémentaire		24 642	4405	10 671		104 232	
<b>Total</b>	<b>2 761 765</b>	<b>2 850 816</b>	<b>2 942 717</b>	<b>3 003 424</b>	<b>3 106 745</b>	<b>3 318 700</b>	<b>3 322 739</b>

CA PA



## Zoom sur le personnel communal et les services

Photographie des effectifs par service année 2023									
	Nombre d'agent	Homme	Femme	Catégorie	Titulaire	Non Titulaire	Fonction		
<b>Commune</b>									
Ecole	12	1	11	B	1		Educateur sportif	1 homme	
				C ou CDD	5		ATSEM école publique	5 femmes : 1 par classe	
				C ou CDD	2	1	ATSEM école privée	3 femmes dont 1 en longue maladie : RESTE 2 à disposition OGEF	
				C ou CDD	1		Ménage école	Et 2 à 1/2 demi femmes de ménage	
				CDD	1	2	Car à pattes	2 femmes (rémunérées à la prestation)	
Cantine	5	1	4	CDD	1		Responsable du site	1 homme	
				C	3		Aide cantine à la journée	3 Femmes titulaires	
				CDD		1	Aide : renfort ou remplacement	1 femme renfort entre 11h20 et 13h30	
Renfort service : toutes les ATSEM + service jeunesse									
Services techniques	18	13	5	C	11		Espaces verts/Voie/Bâtiments	10 hommes	
				C	1		Espace culturel	1 homme	
				C	2		Complexe sportif	2 hommes complexe sportif	
				C	3		Entretien bâtiments communaux	3 femmes entretien bâtiments	
				C		1	Entretien écoles	Et 1/2 femme ménage STK et 1/2 école	
Service Administratif	11	3	8	A			DGS	1 femme, et 1 homme en disponibilité santé jusqu'à la retraite	
				B			Ressources Humaines	1 femme	
				C			Secrétariat Mr le Maire	1 femme (à 90%)	
				C			Communication	1 femme et 1 homme qui est aussi le référent tourisme	
				C			Urbanisme	1 homme	
				C			CCAS	1 femme	
				C			Accueil	3 femmes : dont 1 à hauteur d'environ 20% sur le secrétariat STK, 1 à hauteur d'environ 20% sur secrétariat du Maire et Comptabilité, et 1 à temps complet sur CNI/Passeports)	
<b>TOTAL</b> 50 22 28									
Jeunesse	8	2	6	C	2		Coordination, espace jeunes	1 femme titulaire, 1 homme titulaire (gestion cantine, animation espace jeunes, renfort surveillance cour)	
				C	3		Centre aéré, renfort surveillance	3 femmes	
				B	1		Tiers temps pédagogique	1 femme : récré des neurones, tiers temps pédagogique, bibliothèque, .....	
				CDD	1			1 titulaire en disponibilité	
				C	1			1 homme titulaire en longue maladie (reclassement Martin)	
Saisonniers : animation pour le centre aéré des vacances scolaires ( 12 animateurs par session de vacances)									
<b>TOTAL</b> 8 2 6									
Crèche	17	0	17	CDI	1		Directrice	1 femme	
				CDI	1		Educatrice, adjointe directrice	1 femme, en congé longue maladie	
				C	1		Cuisinier	1 femme en remplacement disponibilité	
				C	3	2	Auxiliaire de puériculture	5 femmes, dont 1 diplômée de l'Etat mais pas concours FPT, et 2 en remplacement	
				C	5	1	Aide auxiliaire	6 femmes (5 titulaires, 1 CDD remplacement)	
						1	Apprentie éducatrice	1 femme	
				C ou CDI	1	1	Entretien des locaux	2 femmes (dont 1 à 80% en CDI et 1 titulaire)	
<b>TOTAL</b> 17 0 17									
Culture et vie communale	3	0	3	C	1		Responsable	1 femme responsable du Musée et de l'OT	
				C	1		Direction artistique	1 femme à 80%	
				C ou CDI		1	Accueil Musée et OT	1 femme à 80%	
<b>TOTAL</b> 3 0 3									
<b>Général</b> 78 24 54 67 11									

A RETENIR sur 78 agents : 54 femmes et 24 hommes, 67 titulaires et 11 non titulaires

Cette photographie ne tient pas compte du personnel saisonnier et du personnel pris ponctuellement sur des remplacements

CA PA

## ✚ Les projets d'investissement 2023

INVESTISSEMENTS		
DEPENSES		
Par chapitre	2022	2023
Remboursement prêt relais	0,00	1 128 748,00
Chapitre 16	455 207,18	434 000,00
Chapitre 20	75 529,53	144 540,00
Chapitre 21	749 595,25	272 625,00
Chapitre 23	1 699 147,40	4 657 262,00
Chapitre 27		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 979 479,36</b>	<b>6 637 175,00</b>
RECETTES		
Par chapitre	2022	2023
Chapitre 001 Solde exécution N-1	1 273 198,46	910 603,86
Cessions	0,00	1 102 385,34
Chapitre 10	1 211 306,43	606 257,68
Chapitre 040 : Opérations d'ordre	281 628,26	339 254,82
Chapitre 13	1 094 849,35	3 353 267,00
Chapitre 27	29 100,72	2 800,00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 890 083,22</b>	<b>6 314 568,70</b>

**Budget investissement présenté non équilibré : manque 322 606.30 €, mais les demandes financements (département, région, Etat) pour les quelques projets ne sont pas intégrées dans ce tableau, et il manque 77000.00 €uros de cession « Cellnex » (antenne relais)**

### Les grands travaux 2023 :

- Fin de la construction d'une école maternelle
- Réhabilitation de l'école primaire
- Extension du cimetière
- Extension restaurant scolaire
- Démarrage création cuisine centrale

ca PA

📌 **Projet BP 2023 Jeunesse et Sports**

<b>REGIE JEUNESSE ET SPORTS</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>BP 2023</b>
<b>60- ACHATS</b>	<b>70 889,45</b>	<b>90 000,00</b>
Achats prestations services	4 699,40	5 000,00
Carburant	1 191,25	1 500,00
Alimentation (provence plats)	28 853,56	32 000,00
Produits pharmaceutiques	0,00	1 000,00
Produits d'entretien	23,95	2 000,00
Fournitures de petit équipement	4 034,67	4 500,00
Fournitures administratives	2 130,93	4 000,00
Livres, disques, cassettes	23,01	100,00
<b>Total chapitre 60</b>	<b>40 956,77</b>	<b>50 100,00</b>
Contrats prestations services : Sorties	14 112,31	20 000,00
Locations mobilières	10 775,14	12 000,00
Autres biens mobiliers	0,00	1 500,00
<b>Total chapitre 61</b>	<b>24 887,45</b>	<b>33 500,00</b>
Honoraires	132,00	200,00
Fêtes et cérémonies	1 745,24	2 000,00
Transports collectifs	2 995,00	4 000,00
Missions	172,99	200,00
<b>Total chapitre 62</b>	<b>5 045,23</b>	<b>6 400,00</b>
<b>64- CHARGES DU PERSONNEL</b>	<b>256 884,34</b>	<b>285 000,00</b>
Salaires Personnel	182 813,35	200 000,00
Charges sociales personnel	74 070,99	85 000,00
Autres (impôts)	<b>0,58</b>	<b>10,00</b>
Dotations provisions impayés	<b>248,16</b>	<b>300,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>328 022,53</b>	<b>375 310,00</b>
<b>RECETTES</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Prévisions 2023</b>
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>9 952,03</b>	<b>16 353,46</b>
<b>Remboursement sur rémunération</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70-PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>82 648,50</b>	<b>88 946,54</b>
Produits des familles (inscriptions)	82 648,50	88 946,54
<b>74- SUBVENTIONS</b>	<b>251 775,46</b>	<b>270 010,00</b>
Subvention Commune	205 000,00	<b>220 000,00</b>
CAF PSU	46 774,65	50 000,00
Autres produits gestion courante	0,81	10,00
<b>TOTAL</b>	<b>344 375,99</b>	<b>375 310,00</b>

**Il est demandé de revoir le chapitre 011 à la baisse pour le vote du budget 2023, notamment pour les fournitures administratives, les produits pharmaceutiques et les contrats de prestations correspondant aux sorties et séjours.**

CA PA

📌 **Projet BP 2023 Crèche « les lutins »**

<b>Crèche "les lutins"</b>		
DEPENSES	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023
<b>Chapitre 011- CHARGES GENERALES</b>	<b>71 863,48</b>	<b>79 700,00</b>
Achat prestations de service	0,00	500,00
Eau	1 371,13	1 500,00
Energie	22 287,15	25 000,00
Alimentation	29 025,70	30 000,00
Produits pharmaceutiques	465,61	500,00
Autres fournitures (couches)	4 440,30	5 000,00
Fournitures de petit équipement	2 430,79	2 600,00
Vêtements de travail	2 727,34	3 000,00
Fournitures administratives	733,85	1 000,00
	<b>63 481,87</b>	<b>69 100,00</b>
Contrats de prestations de services	304,00	500,00
Entretien biens mobiliers	2 142,17	2 500,00
Maintenance	576,00	1 000,00
Documentation générale	185,00	200,00
Versements organismes formation	3 700,00	4 000,00
	<b>6 907,17</b>	<b>8 200,00</b>
Honoraires	551,04	600,00
Forfait copies	871,20	1 000,00
Fêtes et cérémonies	0,00	200,00
Catalogues et imprimés	0,00	200,00
Transports collectifs	0,00	300,00
Missions	52,20	100,00
	<b>1 474,44</b>	<b>2 400,00</b>
<b>CHAPTIRE 12 -CHARGES DU PERSONNEL</b>	<b>570 894,56</b>	<b>639 600,00</b>
Autres charges sociales	10 229,24	
Salaires Personnel titulaire	194 225,02	205 000,00
Autres Indemnités	34 147,45	
Salaires Personnel permanent CDI +CDD	163 623,10	232 900,00
Personnel non titulaire-indemnité inflation	200,00	
Salaires Apprentis	11 063,50	14 000,00
Charges sociales	157 229,82	187 400,00
Charges apprentis	176,43	300,00
Régularisation Prélèvement à la source	<b>1,28</b>	<b>10,00</b>
cession de créance	<b>57,27</b>	<b>0,00</b>
Intérêts moratoires		<b>0,00</b>
Autres charges exceptionnelles		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>642 816,59</b>	<b>719 310,00</b>
RECETTES	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023
Remboursement sur rémunération	<b>19 155,86</b>	<b>10 000,00</b>
<b>70-PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>156 057,36</b>	<b>158 198,34</b>
Produits des familles (inscriptions)	156 057,36	158 198,34
<b>74- SUBVENTIONS</b>	<b>463 690,41</b>	<b>527 266,00</b>
Subvention département	8 800,00	8 800,00
Subvention Commune	122 000,00	183 000,00
CAF PSU	321 138,87	323 236,00
MSA PSU	11 751,54	12 230,00
<b>Régularisation prélèvement à la source</b>	<b>1,53</b>	<b>5,00</b>
<b>Résultats reportés N-1</b>	<b>27 752,09</b>	<b>23 840,66</b>
<b>TOTAL</b>	<b>666 657,25</b>	<b>719 310,00</b>

CA PA

✚ **Projet BP 2023 Culture et vie communale**

<b>BUDGET CULTURE ET VIE COMMUNALE</b>		
<b>Budget Musée</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>BP 2023</b>
Prestation service		
Total Eau	175,18	200,00
Total EDF	6 863,60	7 000,00
Total Petites fournitures	969,42	800,00
Fournitures administratives	262,04	200,00
Livres pour revente boutique	350,00	300,00
Location, réparations, maintenance	950,40	1 000,00
Total assurances	879,24	1 000,00
Pictural et mural	4 490,97	5 700,00
Total exposition Février	15 151,54	5 974,00
Total exposition octobre		5 698,00
Total salaires et charges	106 289,37	128 010,00
<i>Total salaires</i>	<i>61 996,19</i>	<i>65 000,00</i>
<i>Total charges</i>	<i>44 292,50</i>	<i>63 000,00</i>
<i>Régl impôts</i>	<i>0,68</i>	<i>10,00</i>
<b>Total dépenses Musée</b>	<b>136 381,76</b>	<b>155 882,00</b>
<b>Budget Fêtes et Culture</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>BP 2023</b>
Corso: Repas fayots	378,00	613,00
13-14 juillet	7 771,16	23 100,00
Saint Eloi	63 888,33	63 550,00
Votives	54 212,76	49 805,00
Festival humour	14 449,21	15 350,00
Spectacle semaine bleue	6 533,69	10 100,00
Cinéma Noël	1 311,42	1 400,00
Assistance technique TLS	3 541,50	5 500,00
Euro foot/Rugby		300,00
Taureaux	2 720,00	6 400,00
Fête des Nigots	1 258,50	1 400,00
Jeux vidéos/Maximus cup		7 100,00
<b>Total dépenses Fêtes et Culture</b>	<b>156 064,57</b>	<b>184 618,00</b>
<b>Budget Vie Communale</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>BP 2023</b>
Concours graine de photographes, Maisons fleuries, crèches, illuminations, fêtes des voisins, commémorations, noces d'or, chasse aux œufs, défilés voitures	2 087,74	2 500,00
Estivales	2 202,63	2 500,00
Fête de la musique	2 420,76	3 000,00
Fête des voisins	129,60	500,00
Marché de Noël	67 027,19	70 000,00
<b>Total dépenses Vie Communale</b>	<b>73 867,92</b>	<b>78 500,00</b>
<b>Jeux animations : journée asso</b>	<b>239,13</b>	<b>5 000,00</b>
<b>DEFICIT A REPORTER</b>		
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>366 553,38</b>	<b>424 000,00</b>

CA

PA

RECETTES	Réalisé 2022	BP 2023
<b>Budget Musée</b>		
Entrées Musée et Vente boutique et ateliers pédagogiques	<b>13 565,00</b>	15 097,74
Solde subvention Conseil Régional expo 2021	0,00	10 800,00
Subvention Conseil Régional acompte expo 2022	<b>8 562,31</b>	10 800,00
Subvention Conseil Régional acompte expo 2023		10 800,00
Subvention Conseil Départemental	<b>8 000,00</b>	8 000,00
<b>Total des recettes musée</b>	<b>30 127,31</b>	<b>55 497,74</b>
<b>Budget Fêtes et Culture</b>		
Dons Pêche à la truite	700,00	
Commission festival humour/billetterie Spectacles	<b>631,85</b>	
Subvention concert votives	<b>7 200,00</b>	
<b>Total des recettes fêtes et culture</b>	<b>8 531,85</b>	<b>0,00</b>
<b>Budget Vie Communale</b>		
Participations Marché de Noël	2 150,00	2 500,00
<b>Total des recettes "vie communale"</b>	<b>2 150,00</b>	<b>2 500,00</b>
Total recettes propres toutes compétences confondues	40 809,16	57 997,74
Excédent reporté	<b>21 734,83</b>	<b>11 492,26</b>
75888 : produits exceptionnels	1,65	10,00
Total subvention communale	<b>315 500,00</b>	<b>354 500,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>378 045,64</b>	<b>424 000,00</b>

CA 29

✚ **Projet BP 2023 Jumelage Graveson/Thônex**

<b>BUDGET JUMELAGE GRAVESON-THONEX</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Prévisions 2023</b>
<b>Chapitre 11: charges à caractère général</b>	<b>60 130,80</b>	<b>8 000,00</b>
Le 50ème anniversaire	54 891,80	
Echanges scolaires	1 639,00	8 000,00
Transports	3 600,00	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>60 130,80</b>	<b>8 000,00</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>2 769,99</b>	<b>503,32</b>
<b>70-PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>3 325,00</b>	<b>496,68</b>
Produits à caractères de loisirs	3 325,00	496,68
<b>74- SUBVENTIONS</b>	<b>54 539,13</b>	<b>7 000,00</b>
Subvention Commune	45 000,00	7 000,00
Participation Thônex	9 539,13	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>60 634,12</b>	<b>8 000,00</b>

**Considérant que les échanges scolaires ne seront pas mis en place en 2023, le budget jumelage n'a pas besoin d'autant de crédits et a donc été modifié à l'unanimité comme détaillé ci-dessus.**

✚ **Projet BP 2023 SOS Commerces**

<b>SOS COMMERCES GRAVESONNAIS</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Prévisions 2023</b>
<b>Chapitre 011- CHARGES GENERALES</b>	<b>20 050,00</b>	<b>24 700,00</b>
Fournitures d'entretien	0,00	3 000,00
Location immobilière	16 800,00	16 800,00
Autres impôts et taxes	0,00	1 650,00
Dotation aux amortissements	3 250,00	3 250,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 050,00</b>	<b>24 700,00</b>
<b>RECETTES</b>		
loyers Gérance	21 600,00	21 600,00
Excédent reporté	1 550,00	3 100,00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 150,00</b>	<b>24 700,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>	<b>Réalisé 2022</b>	<b>Prévisions 2023</b>
Autres dettes	2 800,00	2 800,00
Agencements		9 750,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 800,00</b>	<b>12 550,00</b>
<b>RECETTES</b>		
Autres dettes : dotation initiale		0,00
Amortissements	3 250,00	3 250,00
Excédent reporté	8 850,00	9 300,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>12 100,00</b>	<b>12 550,00</b>

CA PA

✦ **Subventions 2023 aux associations : propositions**

Associations :	PAIEMENT 2022	2023 : Propositions Commission	DOB
ADMR	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Entente Gallia Club	6 700,00	6 700,00	6 700,00
Tennis Club	7 200,00	7 200,00	7 200,00
Tarnagas :Vétérans La soule gravesonnaise	300,00	300,00	300,00
La soule gravesonnaise	400,00	400,00	400,00
Les Nigots	1 300,00	1 400,00	1 400,00
Club Taurin	1 700,00	1 700,00	<b>2 000,00</b>
Bibliothèque	2 800,00	2 800,00	2 800,00
La ribambello	1 700,00	1 700,00	1 700,00
Boules : Lis Embourigo de Bos	400,00	400,00	400,00
Credd'o	1 100,00	1 100,00	1 100,00
Amicale Sapeurs Pompiers	950,00	1 000,00	1 000,00
Artistes de graveson	700,00	700,00	700,00
Club St Hubert Sté de chasse	600,00	600,00	600,00
Club des anciens	700,00	700,00	700,00
Don du sang	400,00	400,00	400,00
Club des Vétérans Foot	400,00	400,00	400,00
APEL (ogec)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
AGEP	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Judo club	900,00	900,00	900,00
Bulle de cirque		600,00	600,00
Marché Paysan	400,00	400,00	400,00
Chorale Pont de l'Arche	500,00	500,00	500,00
Regard et main croisés"Danse africaine"		200,00	200,00
Quick danse	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Atelier créatif	200,00	250,00	250,00
Vélo club gravesonnais	400,00	400,00	400,00
L'Arlésienne	100,00	100,00	100,00
Danza family	600,00	600,00	600,00
Les amis de Natitingou	600,00	600,00	600,00
AAMT	500,00	500,00	500,00
Association "Petits ânes"	300,00	350,00	350,00
La bicyclette de Florian	1 000,00		<b>1 000,00</b>
Akasha Yoga		100,00	100,00
Energie ZEN		200,00	200,00
Boxing familiy	400,00	400,00	400,00
Z'écologistes	200,00	100,00	100,00
<b>Théâtre improvisation</b>		200,00	0,00
<b>Badminton</b>		400,00	400,00
<b>Basket</b>		400,00	400,00
<b>Five (foot en salle)</b>		200,00	200,00
<b>Hand Ball</b>		300,00	300,00
<b>Volley Ball</b>		300,00	300,00
<b>Paniers Solidaires</b>		80,00	<b>300,00</b>
<b>Prévention routière</b>		80,00	80,00



A3 Arles	500,00	500,00	500,00
FNACA Barbentane/Graveson	200,00	200,00	200,00
Sté de pêche	80,00	80,00	80,00
La Chrysalides	80,00	80,00	80,00
Croix rouge	100,00	100,00	100,00
Bleuets de France	80,00	80,00	80,00
Paralysés de France	80,00	80,00	80,00
Juges consulaires	100,00	100,00	100,00
Médaillés militaires	80,00	80,00	80,00
UD sapeurs-pompiers	80,00	80,00	80,00
SOS paysans	381,50	381,50	381,50
<b>TOTAL</b>	<b>44 211,50</b>	<b>46 421,50</b>	<b>47 741,50</b>

**Subventions exceptionnelles 2022**

Entente Gallia	1 500,00
Club Taurin : 40 ans	1 000,00
Club Taurin : Médecin	300,00
Ukraine	2 500,00
<b>Total</b>	<b>49 511,50</b>

**Subvention exceptionnelles 2023**

Bicyclette Florian	1 000,00
Ribambello	2 000,00
Tremblement Turquie/Syrie	1 000,00
<b>Total</b>	<b>51 741,50</b>

**La subvention exceptionnelle pour la Bicyclette de Florian est accordée dans le cadre des Jeux Olympiques 2024**

**La subvention exceptionnelle pour la Ribambello est accordée pour le déplacement en Allemagne (Européades)**

**La subvention exceptionnelle pour le soutien municipal à la Turquie et à la Syrie (séismes), cette subvention transitera par Fondation de France à Paris**

**Le théâtre improvisation ne sollicite pas de subvention de fonctionnement.**

\*\*\*\*\*

**Aucune question n'étant posée après les diverses interventions, les divers échanges et les diverses informations au cours de cette séance, Mr le Maire clôt le débat, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à OH00.**

**Annie CORNILLE**  
Le secrétaire de séance



**Michel PECOUT,**  
Le Maire

